

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 2

Artikel: L'an ion
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199165>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quement de ces visites-là. Il aimait ces vagabonds qui apportaient quelque diversion à sa vie de solitaire ; il avait toujours pour eux quelques sous et un verre. Ce jour-là, M. Marc B. se retournant reconnut le visiteur.

— Bin lo bondzo ! dit-il tout en maniant la bêche.

L'arrivant qui n'avait jamais vu le propriétaire s'imagina, à la mise, qu'il avait affaire au domestique. Aussi ne se mit-il pas en frais de politesse.

— Bien le bonjou ; il n'est pas là le patron ?

— Que non.

— Où est-il ?

— Ma foi, il ne me dit pas où il va, ni ce qu'il fait ; il est parti ce bon matin ; mais peut rentrer d'un instant à l'autre.

— Ah !... dis voir, c'est un rude vilain bougre, on dit qu'il ne vaut rien tant pour les pauvres.

— Eh ! quelle horreur ! Qui vous a dit ça ?

— Je sais pas ; on dit comme ça que c'est un mauvais bougre.

— Ma foi, je n'en sais rien ; pour moi, je n'ai pas à m'en plaindre.

— Te paie-t-il bien ?

— Que oui.

— Il te donne bien à manger ?

— Que oui... Et tenez, vous me faites penser que c'est le moment de prendre les » dix-heures ». Acceptez-vous un bocon de pain et de fromage ?

— C'est pas de refus, ma foi ; je n'ai rien mangé ce matin et j'ai la peau du ventre qui se bat avec celle du dos.

L'ami Marc sourit, fit entrer son étrange visiteur et l'installa dans sa cuisine, devant une miche de pain blanc et un bon quartier de Gruyères.

— Tenez, servez-vous, pendant que je descends à la cave tirer un verre.

L'autre ouvrit de grands yeux étonnés.

— Comment, il te laisse la clé de la cave ?

— Que oui... Tu vois que ce père B. n'est pas si mauvais qu'on le dit.

Ils mangèrent et trinquèrent ; le vin était bon et le vagabond, cependant qu'il se reconfor-
tait, ne cessait de médire du propriétaire de la Cascinetta. Mon ami Marc, avec un sérieux dont il a emporté le secret, le poussait aux confidences en remplissant son verre ; il en fit ainsi dire pis que pendre de ce « vilain bougre », comme l'appelait.

— Au fond, vous avez raison, disait-il même ; il ne vaut pas le diable. Puis, soudain : Ah ! mon Dieu, s'il allait revenir et nous trouver en train de manger son fromage et de boire son vin....

Et vite il débarrassa la table.

Dans le jardin, il donna quelques sous à son visiteur qu'il congédia sous prétexte qu'il avait un travail à terminer avant l'arrivée du patron.

Puis le vagabond à peine à l'angle du chemin, près de la maison d'école, il partit d'un grand éclat de rire...

Méditez cela, lecteurs, et vous verrez que mon ami Marc B. était un brave cœur qui avait sa façon de pratiquer la charité.

Que Dieu ait son âme, moi je lui garde un pieux souvenir.

CH.-GAB. MARGOT.

Vieux mots.

M. F. Isabel demandait, dans l'avant-dernier numéro du *Conteur*, des éclaircissements sur le vieux mot *d'avouillars*. Grâce à l'obligeance de M. Alfred Millioud, nous sommes en mesure de lui en donner d'autant complets que possible :

Ce mot, nous écrit M. Millioud, se rencontre souvent dans le Registre du Conseil d'Aigle, au XVII^e et

au XVIII^e siècle. Il s'écrit aussi *advouillards*, *avouillard*. Nous allons donner quelques citations par lesquelles le sens apparaîtra de lui-même.

En décembre 1687, il est dit : « La récolte des *avouillards*, on pourra aller à la Chenaux à des jours où il se trouvera des charge-ayants (délégués du Conseil) pour prendre garde qu'il ne s'y commette aucun abus. »

Le 9 décembre 1737, ce mot est en marge d'une délibération conçue comme suit : « Comme on se trouve dépourvu de fiches et que l'on craint que LL. EE. ne nous en accordent plus dans leurs limites (de forêts), M. le Procureur est chargé d'aller à Leysin avec un conseiller, faire un rôle exact des vaches qu'il y a rième le territoire de Leysin et avertir tous les particuliers de les faire venir au plus tôt. Le Secrétaire des Bâties (digues de la Grande-Eau) devra faire un rôle pour la recouvre des *avouillards* que les habitants doivent tant pour le foage que pour la taxe de leurs biens, lequel rôle sera publié pour la conduite de ceux qui les doivent fournir. »

En novembre 1751, « on se trouve entièrement dépourvu de fiches ou *avouillards* pour piloter et assurer les bâties du Rhône et de la Grande-Eau. »

Dans un compte de 1660 (aux archives d'Aigle), il y a encore : « Pour achat de deux maillets pour battre l'*avouillard* vers la Grande-Eau, 1 florin. »

Qu'on nous permette, encore une citation qui n'est pas la moins concluante ; dans un document qui remonte à l'an 1544, il est dit : « Aussi doivent les dits de Leysin, bailler tous les ans, pour chaque vache qu'ils garderont, un *avouillard* aux dits d'Aigle pour les dites bâties, lesquels *avouillards* ils doivent couper rième leur communauté de Leysin s'ils y en trouvent ; et cas avenant qu'ils n'en trouvaient, alors ils peuvent couper sur la communauté d'Aigle, aux lieux plus convenables et moins dommagineables. »

En somme, ce sont donc des pieux de sapin. *Avouillard* me semble signifier exactement un « arbre à aiguilles » ; ou, bien simplement, « une grosse aiguille, une flèche », à peu près comme cet autre vieux mot, la *dagne*, fréquent aussi dans les anciens documents.

Car je trouve mention en 1594 d'un *avouillard* de faug, c'est-à-dire de hêtre, planté à un endroit où devait ensuite être mise une borne, dans la plaine du Rhône côté du Valais.

Il existe, dans la région du Grand-Combin, « le massif des *Avouillons*, composé d'une vingtaine de pointes toutes plus délabrées les unes que les autres, d'où son nom : *Avouillons* ou *Avotions* qui, dans le patois de la région, signifie *Aiguillons*. » (*Echo des Alpes*, février 1897.)

Rière Gland, il y a aussi les *Avouillons* ; je ne puis pas en parler de *vieu*.

L'Avallion était, avant 1722, un lieu dit dans l'endroit qui, aujourd'hui, s'appelle l'*Entremouye*, entre La Posse et Gryon.

Ce qui parle encore en faveur de ce sens de « grosse aiguille », c'est que, selon Gilliéron, dans le patois de Vionnaz, le mot *avoueller* se dit d'un épi qui commence à « pointer ».

L'an ion.

Vouaique don cé l'an ion avau la dérupito io l'a étai teni compagni ài vilho chacots, ài z'épolettés, ài crinolines, ài brego, et tot pliein d'afférer dái z'autro, iadzo qu'on a remisà pè lo lénaou avoué la vilha farraile.

Ein-no étai tré ti conteints dé cé l'an ion ? Oi et na ! mà, po bin deré, cein n'est pas onco tant mau z'allà se n'y avai pas zu cilia pesta dè grâla qu'a tot tsapliâ lo vengnoubllio dào côté dè pè Vevay, mà, on a bio férè, quand lo mau.vao arrêvâ, lo faut supportâ et, po cein qu'ein est dè la grâla, l'aront bio teri contre avoué dái pices de doze et tota l'artilléri dè l'arsenau dè Mordze po la reinvouyi pe levé, bernicle ! quand le vao tsezi, faut la reçaidrè et cilia carre dè pétoles bllantsès que lo bon Dieu no z'einvouyè, l'est bins po no z'apreindrè que n'ein petêtèr oùqu'à à no reprodzi.

L'an ion n'a pas été tant bon po lè rai et ciliâo que sont hiaut pliliaci ; la tanta Vittorine, l'eimpereusa dâi Godêmes dè pè Metrex, a veri lo dou à la metse ; ma fai, l'étai dza vilha et quand l'hâora d'einfelâ lo gardabi dè sapin est quie, n'ia pas, faut modâ !

Et cé pourro Marque Tienlair, lo Présidenteint de l'América d'amont, dîtes-vai ! Sè vaire tiâ dinse et onco pè 'na cacibraille d'anarchiste ! Eh ! chameaux, va ! foudrai-te pas tot cein éterti !

La fenna ào rai dâi macarounis a bouébâ l'an passâ et cilia à l'eimpereu dè Russie assebin, mà cein ne lão va pas tant. Nicolas est bordon qu'on dianstro et lo Vitto-Manivelle est tot grindzo, kâ, comptâvant su dâi valets et craque! dâi demi-batz ti lè dou. L'ont fê tot parai dâi tire-bas dâo dianstro po ciliâo dou batsi et lè duès sadze-fennès ont reçu dâi trindietiès que n'étai pas dè la moqua dè tsat, allâ pi !

La fenna ào rai dè Serbie atteindâi assebin dâo nové po l'an passâ, lo bri étai dza coumeindâ et... rein ! Lè papai, que sont tant crouïes, desont que lo Quesandre, quand l'a cein vu, avâ taupâ sa fenna et que volliâvè mimameint démandâ son divorce. Ora, ne sarai-te pas 'na vergogne po dâi dzeins ass-hiaut pliliaci ! Mà tot cein n'est que dâo barja-quâdz, à cein que paret.

Lè z'Anglais sè tserpegnont adé avoué lè Transvaliens, qu'on ne sâ pas quand cein vao botsi; ciliâo Boaires tignont bon et ne vollont pas bastâ ; l'est veré que ne sont pas dâicaps ; l'ont cè générâu de Vettre qu'est on, tot terriblio ; po lo corrâdz, ressemblâi à Vinquel-riéde, vo sédès, cé dè Sinpaque ! et l'a atant poaire dè Kirchenair et sé bataillons, qu'on osé de 'na cafe dè motse. Lão fot dâi raciliâiès dâo tonaire et font sautâ à la dynamita dâi treins dè marchandi quasu totès lè senanhès et cein n'a rein l'air dè volliat botsi.

Lè Français n'ont pas fê grand pussa l'an passâ. Ein devant, tsandivant lão Conset d'Ettat atant dè iadzo què no z'autro, dè tsemise ; mà ora, l'ein ont ion que tint bon, n'ia pas ! L'ont tot parai manquâ dè s'empougny avoué lè Turques rappo à on eindébarcadère dè bateau à vapeu que l'ont per lè et l'avion dza einvouyi 'na demi-compagni dè naviots po lè bombardâ ; adou Reboudâmi, lo surtan, a pâ poiare et l'a bastâ.

Guelioumo fâ adé dâi discou decé delé à sé z'allemands, mà dâi iadzo, ciliâo chouabes ne lè z'avâlon pas asse bin ni avoué afant dè pliliaci què la campouta et lo bacon, kâ bin soveint, va pi trâo liein !

Per tsi no, n'ia pas zu gros grabudzo, hormi que stu l'âton n'ein renomâ lè municipau et lè grands conseillers ; y'ein a zu dâi dégomâ, dâi vilho qu'ont étâ renomâ et on a boutsi lè pertes ein metteint dâi dzouveno. Et tandi ciliâo quat'r'ans on ne vao dièro vaire se cein àodrâ mi, sarà tot'on, coumeint désai la tanta Françoise à se n'hommo lo leindéman dâi vòlpo lè conseillers dè cououna. Noumâ lè z'ons, boutâ lè z'autro, l'est tot lo mimo dia-bllo ; d'ailleu, ciliâo conseillers ne valliont pas plie tcher lè z'ons que lè z'autro !

Ora, cilia vilha, ne sarai-te pas 'na tota bouna po on syndico ! *

Le pensionnaire des Blesson.

FIN.

Quand deux ou trois heures plus tard, Mme Blesson rentra, elle trouva la maison sens dessus-dessous. Les portes claquaient, Madeleine allait et venait en levant les bras au ciel et l'on entendait la voix de M. Blesson qui criait : « Où est-il ce sacrifice ? où est-il ce bandit ? Il faut que je lui flanque mon pied quelque part !... Canaille ! canaille ! canaille ! »

— Grand Dieu ! qu'arrive-t-il, Madeleine ?